

COMMUNE D'AUBERIVES SUR VAREZE

14.11.2024

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'AUBERIVES SUR VAREZE (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme CLARET Nelly, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8/11/2024. Nombre de conseillers municipaux en exercice est de 15.

Nombre de votants : 13 Nombre de procurations : 13

<u>PRESENTS</u>: MME CLARET Nelly. M NOYER Jean-Claude. Mme PHILIBERT Ghislaine. M MERCADES Jean. Mme FRIER Barbara. Mme BLANOT Arielle. Mme CALANDRE Nathalie. Mme MORIN Sandrine. M PONTUS Jérôme. M GHEMBAZA Célim (arrivé à 20h20). M ARIGAULT Thomas. M ANDREANI Éric. M GUILLERMAZ Thomas

ABSENTS: M BRENIER Rodolphe. Mme DE BARROS Olivia.

Secrétaire de séance : Mme PHILIBERT Ghislaine

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19.09.2024

Madame le Maire propose l'adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 septembre 2024,

Une remarque de Barbara FRIER concernant l'heure de clôture qui est erronée. La séance s'est terminée à 21h10 et non 20h10 comme indiqué sur le PV.

Des remarques de Arielle BLANOT concernant les formulations employées pour le sujet de la climatisation à l'école. Nelly CLARET précise que s'il ne s'agit que des tournures de phrases, le PV ne sera pas modifié.

Également une erreur sur ce même point. Nelly CLARET a indiqué que le BP 2024 sera consulté afin de voir ce qui avait été prévu pour la climatisation et non le BP 2025.

Thomas ARIGAULT souhaite s'abstenir compte tenu du fait que le PV a été envoyé trop tardivement et qu'il le précise depuis longtemps

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 septembre 2024, est adopté à l'unanimité à 12 voix pour et 1 abstention

2. AVENANT A LA CONVENTION D'ENTRETIEN DE LA ZONE ECONOMIQUE AVEC CCEBER POUR LES FRAIS DE L'ANNEE 2022

Une convention d'entretien de la ZA de Louze, est signée entre la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône et la commune pour couvrir les frais d'entretien courant et notamment les points lumineux, espaces verts et nettoyage de voirie des zones économiques de compétence intercommunale.

Une première convention a été conclue pour une durée de 3 ans, sur une période qui prend effet le 1er janvier 2019 et une seconde a été conclue pour une durée de 3 ans sur une période qui prend effet le 1er janvier 2023.

Pour couvrir l'année 2022 entre les deux conventions, il y a lieu de réaliser un avenant à la première convention qui prend effet le 1er janvier 2019.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, Approuve la convention d'entretien de la zone économique avec CCEBER pour les frais de l'année 2022.

5. DIVERS: INFORMATION SUR LES DIFFERENTES COMMISSIONS.

Jeunesse:

- Jean MERCADES explique que des jeunes d'Auberives avaient pour projet de créer une association des conscrits. À la suite de plusieurs réunions et ayant compris l'engagement et surtout l'encadrement que cela nécessitait, ils ont décidé d'abandonner le projet.
- La commission jeunesse va travailler sur la possibilité de créer un conseil municipal des enfants.
- La soirée jeux qui devait avoir lieu en collaboration avec le Sou des écoles est annulée.

Travaux:

- Les travaux RN7 doivent être terminés fin de semaine prochaine. Nelly CLARET a pris contact avec M. Defilipis afin d'insister sur le fait que le chantier doit être laissé propre et que les dégradations sur les murs de clôture et autres doivent être réparées.
- Les travaux des trottoirs doivent démarrer fin du 1er trimestre 2025.
- Un rendez-vous a eu lieu sur place avec le voisin mitoyen du bâtiment JCB et un bureau d'étude pour que la démolition se fasse dans de bonnes conditions. Une visite de la maison de M. Vo a fait l'objet d'un rapport par le bureau d'étude gros œuvre. Il faut prévoir la dépose du câble de la fibre qui est fixé sur le bâtiment.
- La passerelle va être restaurée par le service voirie de la CCEBER.
- Une réunion a eu lieu en mairie le 7 novembre dernier avec M. Bannwarth, chef de district à la DIRCE, M. Rome du Conseil Départemental et M. Duchamp responsable de notre secteur du service voirie de la CCEBER. Nous avons eu une proposition de rachat par le propriétaire de l'ex-maison Gay à l'intersection entre la RN7 et la route de Cheyssieu. Après discussion il n'est pas possible de co-financer ce projet. Par contre, la mise en place de feux peut être financer par les
 - 3 parties à savoir mairie DIRCE Conseil Départemental. M. Bannwarth nous propose les coordonnées d'un cabinet afin d'étudier les types de feux appropriés (feux récompenses, feux intelligents, feux tricolores...).
- Il faut prévoir le curage des fossés route des Grenouillères afin d'éviter d'éventuelles inondations en cas de fortes précipitations.

Cimetière:

• La commune avait la volonté de reprendre des concessions qui paraissaient en état d'abandon dans la cimentière. Seulement 10 concessions pourront être reprises. Il est urgent de prévoir l'agrandissement du cimetière. Ce projet sera inscrit au BP 2025.

Site mairie:

• Jean Mercades explique que le site internet actuel est obsolète. Il explique avoir demandé plusieurs devis. Les coûts engagés sont d'environ 1500 à 2000 € par an. L'AMF propose un site CAMPAGNOL dont le coût pour la commune est moindre 220 € + 56 € (abonnement) puisque négocié par l'association. Les élus sont unanimes pour ce site. Christelle travaillera sur la mise en service.

Ecole:

- Barbara Frier explique qu'elle travaille sur l'agrément PMI suite au déménagement de la garderie dans la cantine.
- Suite au conseil d'école, il a été décidé de faire le Père Noël à l'école le 19 décembre 2024 au matin.

Commerces:

• Barbara Frier informe que la commission commerce se réunira le mardi 19 novembre 2024 afin de mettre en place un fichier communal des entreprises

Vidéoprotection:

• Jean Mercades travaille actuellement sur la mise en place de la vidéo protection. Une entreprise propose ses services pour l'assistance à maitrise d'ouvrage comprenant les demandes de subvention. Lors du prochain conseil municipal, il fera un rapport de ce projet.

Manifestations:

- Ghislaine Philibert rappelle la fête de Noël le dimanche 15 décembre 2024 à partir de 15h.
- Nelly Claret demande à Jean Mercades de faire un sondage sur les réseaux sociaux pour savoir si les habitants préfèrent le vendredi 3 janvier 2025 soir ou bien le dimanche 5 janvier 2025 soir.

FIN DE SEANCE à 22h00

La secrétaire

La Présidente

Ghislaine PHILIBERT

Nelly CLARET